

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
SEINE-SAINT-DENIS
93320

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du lundi 26 juin 2017

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-sept, le **26 juin à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 19 juin 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Philippe DALLIER, Sénateur-Maire**, lequel a désigné Mme Sabrina ASSAYAG, Secrétaire de Séance.

Présents :

M. PHILIPPE DALLIER, MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, M. MARC SUJOL, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME JACQUELINE DURAND, MME SABRINA ASSAYAG, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME GENEVIÈVE SIMONET, MME THÉRÈSE HOUET, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. NICOLAS MARTIN, M. CHRISTIAN FAVIEN, MME CHANTAL TROTTET, MME PATRICIA CHABAUD, M. BERNARD DENY, MME SANDRINE CALISIR

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

Mme Annick GARTNER donne pouvoir à M. Serge CARBONNELLE, M. René RAPELLIN donne pouvoir à Mme Martine CUMIN, M. Philippe BOUTIGNY donne pouvoir à M. Marc SUJOL, Mme Karine SARIKAS donne pouvoir à Mme Katia COPPI, M. Michaël BOUAZIZ donne pouvoir à Mme Jacqueline DURAND, Mme Maguy SOUM donne pouvoir à Mme Christine GAUTHIER, M. Fabrice CHOLLET donne pouvoir à M. Patrick SARDA, M. Thierry DE CECCO donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, Mme Laurence FOURNIER donne pouvoir à M. Jacques MENZILDJIAN, M. Jean-François CHLEQ donne pouvoir à M. Bernard DENY, Mme Brigitte SLONSKI donne pouvoir à Mme Sophie DUBOSC

Absents excusés :

M. Thierry DELORME

Absents :

Administration :

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet
M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services
M. POLLET, Directeur des Finances
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

20h00, Monsieur le Maire demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Municipal peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 22 mai 2017.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2017 :

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00059 - Modification de la liste des emplois donnant droit à occupation de logements de fonction

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de revenir sur une décision prise par le Conseil Municipal d'affecter le logement du gardien de la salle Lino Ventura comme logement de fonction par nécessité absolue de service.

Il précise que le mode de fonctionnement du gardiennage des différents bâtiments évolue. Ainsi, pour la salle Lino Ventura, il n'est pas prévu de disposer d'un gardien logé. C'est pourquoi, il est proposé que ce logement sorte de la liste des logements de fonction avec nécessité absolue de service.

Monsieur DENY intervient au nom de l'Opposition Municipale et considère qu'il y a un intérêt pour un gardiennage de permanence qui permette une surveillance « à moindre frais » de l'établissement. Il rappelle les émeutes de 2005; à cette occasion, la Commune voyait un intérêt d'avoir des agents sur place qui puissent veiller à la sauvegarde du bâtiment.

Monsieur DENY demande s'il est prévu une augmentation compensatoire du salaire du gardien. En effet, l'Opposition Municipale a le souvenir d'un accord passé entre l'ancien propriétaire de la Péniche et l'attribution d'un logement de fonction. Dans ces conditions, il s'interroge sur le devenir de cet accord.

Enfin, il souhaite savoir si ce logement restera inoccupé ou s'il est prévu de l'affecter à une autre personne.

Monsieur le Maire rétorque que l'Opposition Municipale n'a pas bien écouté sa présentation et qu'elle semble mal informée.

Il rappelle que c'est en raison du changement du mode d'organisation du gardiennage que la Commune souhaite procéder à cette modification.

Il fait remarquer que l'ancien gardien, et ancien locataire du logement de fonction, n'est plus employé de la Ville Les Pavillons-sous-Bois depuis près d'un an.

De plus, il a indiqué qu'il y aura toujours un agent de la Ville, logé sur place; la question est de savoir si la Commune attribuera ce logement par nécessité absolue de service ou pas.

De plus, Monsieur le Maire signale qu'il n'existe plus de perte en avantage en nature pour l'agent. En effet, depuis le décret de 2012, l'agent logé pour nécessité absolue de service doit prendre à sa charge les dépenses de « fluides »; parallèlement, le montant de certaines primes est plafonné pour cet agent.

Monsieur le Maire confirme que la Commune a prévu de loger un agent sur place. La seule question est de savoir si effectivement cette personne est le gardien affecté ou pas.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle qu'en 1995, les gardiens des bâtiments communaux qui disposaient d'un logement, ne percevaient pas de salaire. La régularisation de leur situation a été effectuée par l'Exécutif Municipal après cette date.

Enfin, il confirme que la Municipalité a décidé de maintenir les logements de fonction pour les gardiens des établissements scolaires.

34 votants – Vote à la Majorité

29 Pour – 5 Abstentions (Mme DUBOSC, M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ, Mme SLONSKI)

2017.00060 - Décision conjointe de transfert de personnel entre l'Etablissement Public Territorial "Grand Paris - Grand Est" et la commune des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du transfert d'un certain nombre de compétences, il convient d'effectuer le transfert du personnel.

Jusqu'à présent, un certain nombre de personnel, affecté aux compétences de l'E.P.T., était géré par la Ville : leur feuille de paie était établie par la Ville et le Territoire en assurait le remboursement.

A compter du 1^{er} juillet, la gestion du personnel dédié à 100 % sur la compétence sera directement assurée par le Territoire.

Monsieur le Maire précise que ce transfert concerne trois agents : un emploi d'adjoint technique à temps complet pour l'assainissement et les 2 gardiens de la déchèterie.

Monsieur DENY souhaite savoir si ce transfert est purement administratif ou si les agents vont également changer de lieu de travail. De plus, il souhaite obtenir des précisions sur le régime indemnitaire; et si celui applicable à l'E.P.T. est plus favorable.

Monsieur le Maire répond qu'il ne voit pas comment les deux gardiens de la déchèterie pourraient déménager à moins de déplacer la déchèterie elle-même; ce qui semble peu probable. S'agissant de l'assainissement, les décisions ne sont pas encore prises par l'E.P.T. et une discussion est en cours sur le regroupement des agents. Pour l'instant, l'agent concerné reste à la Commune mais sa situation est susceptible d'évolution en fonction de l'organisation que le Territoire adoptera.

Enfin, concernant le régime indemnitaire, il précise que chaque agent gardera ses acquis.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00061 - Modification du tableau des effectifs

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire précise que, chaque année, la Commune met à jour le tableau des effectifs, essentiellement pour tenir compte des avancements et promotions d'un certain nombre d'agents validés en C.A.P..

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00062 - Mise à disposition de personnel du C.C.A.S. auprès de la ville des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que Madame Christiane ZACHARIOU, qui était employée à temps partiel à la Ville et à Livry-Gargan, dans le cadre de la mission Ville-RSA a souhaité être recrutée à temps complet.

La Commune a répondu favorablement et souhaite l'employer à mi-temps sur les risques psycho-sociaux.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est accompagnée par un consultant, dans le cadre de l'élaboration du Document Unique et de sa mise à jour chaque année, en étroite relation avec les Chefs de Service.

Pour autant, il est apparu nécessaire qu'une seule personne coordonne l'ensemble de ces questions.

Monsieur DENY intervient en signalant que l'Opposition Municipale approuve le recrutement de cette psychologue sur la Ville mais il se demande, toutefois, si les besoins du C.C.A.S. ne nécessitent pas un agent à temps complet; c'est pourquoi l'Opposition Municipale est favorable à la création d'un poste et demi.

Monsieur le Maire observe que l'Opposition Municipale n'a pas bien compris le sujet. En effet, dans le cadre de la mission Ville-RSA, la Commune travaille pour le compte du Département de la Seine-Saint-Denis qui ouvre, octroie les postes et les finance. Dans ces conditions, si l'Opposition Municipale a des remarques à formuler auprès du Président du Conseil Départemental, il l'invite à écrire à Stéphane TROUSSEL pour lui proposer le financement d'un poste à temps complet.

Il ajoute que la Commune a quelque expérience sur la manière dont fonctionne le Conseil Départemental sur les missions relevant de ses compétences; il semble que le Département soit plutôt à la recherche d'économies et essaie de faire payer aux communes une partie toujours plus importante des dépenses qui leur incombent.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00063 - Budget « Ville » - Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2016

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que le Compte de Gestion adressé par Madame la Trésorière n'appelle ni observation ni réserve en ce qui concerne les comptes tenus par la Ville. Il est identique au Compte Administratif.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00064 - Budget « Ville » - Approbation du Compte Administratif - Exercice 2016

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE informe que le Compte Administratif présente une nouveauté relative à la transparence financière.

Dans cette perspective, les membres du Conseil Municipal ont reçu, accompagné du Compte Administratif 2016, un rapport de présentation assez détaillé avec un comparatif avec celui de 2015. Il note que ce Compte Administratif 2016 présente une structure un peu différente dans la mesure où il est le résultat des transferts financiers entre la Commune, l'E.P.T. et la Métropole du Grand Paris.

C'est pourquoi, il est constaté des écarts importants sur certains chapitres; il cite l'exemple des ordures ménagères dont la compétence passe à l'E.P.T. et pour laquelle près de 2,5 M€ de dépenses et de recettes disparaissent du budget de la Commune.

Il ajoute qu'il y a d'autres transferts dont une partie est liée à la fiscalité. Il note qu'il est difficile de comparer le Compte Administratif 2015 à celui de 2016.

Globalement, le Compte Administratif 2016 se présente comme suit :

- Dépenses de la section de fonctionnement de l'année: 31 846 748,41 €;

- Dépenses de la section investissement : 7 908 226,38 €; auxquelles il convient d'ajouter les restes à réaliser d'investissement de 8 593 204,35 €. Le compte s'élève ainsi à 48 348 179,14 €.
- Recettes de fonctionnement : 35 104 589,59 €;
- Recettes d'investissement : 8 179 551,02 €. A cela, il convient d'ajouter le report de fonctionnement de l'an passé de 1 932 739,04 € et le report de la section d'investissement de 375 235,25 €; ainsi que des restes à réaliser de 4 818 881,97 €; soit un total de 50 410 996,87 €.
- L'excédent net pour la Commune s'élève donc à 50 410 996,87 € - 48 348 179,14 € = 2 062 817,73 €.

Il poursuit avec la section fonctionnement - les dépenses réelles de fonctionnement :

- Crédits ouverts : 31 408 348,39 €;
- Réalisé : 29 625 807,60 €, soit un taux d'utilisation de 94,32 %, en raison des transferts entre l'E.P.T. et la Métropole.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement – recettes réelles de fonctionnement :

- Crédits ouverts : 33 963 952 €;
- Réalisé : 35 016 206 €, soit un taux d'utilisation de 103,10 %.

Quant aux dépenses d'investissement :

- Dépenses d'équipement : 15 835 985,72 €;
- Réalisé : 14 584 835 €, soit un taux de réalisation de 92,10 %.

Quant aux recettes d'investissement - recettes d'investissement d'équipement :

- Crédits ouverts : 5 519 908,75 €;
- Réalisé : quasiment la même somme car le taux de réalisation est de 99,95 %.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES DEPENSES :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

- Crédits ouverts : 7 116 095 €;
 - Réalisé : 6 035 899,72 €, soit un taux de réalisation de 84,82 %.
- Compte **60612** – *Energie – Electricité* :
 - Crédits annulés : 87 437,11 €. L'hiver étant doux, les dépenses de gaz et d'électricité ont été relativement faibles. Il est précisé que, chaque année, la Commune inscrit au B.P. une enveloppe correspondant à une consommation « normale » afin de ne pas avoir de mauvaise surprise au B.S..
 - Compte **611** – *Contrats prestations de services avec entreprises* :
 - Crédits annulés : 509 117,64 €. Il s'agit des contrats relatifs aux ordures ménagères transférés à l'E.P.T. La Ville a réglé les 8 premiers mois et l'E.P.T. a pris à sa charge les derniers mois; soit un taux de réalisation de 84,82 %.
 - Compte **615232** – *Réseaux* :
 - Crédits annulés : 24 340,62 €. Cela correspond aux dépenses de la Ville relatives à l'assainissement qui ont été remboursées par l'E.P.T.
 - Compte **6227** – *Frais d'actes et de contentieux* : il s'agit des dépenses pour les avocats en cas de procédures.
 - Crédits ouverts : 36 950 €;
 - Crédits annulés : 15 872 €.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés :

- Crédits ouverts : 17 495 617 €;
- Réalisé : 17 056 135,58 €, soit un taux de réalisation de 97,49 %. Il est indiqué que le taux de réalisation est généralement de 98 ou 99 %. L'enveloppe de 439 481,42 € de crédits annulés correspond à des recrutements non réalisés faute de candidats, notamment en ce qui concerne la Police Municipale, un responsable Bâtiment et Voirie. Monsieur CARBONNELLE précise qu'une partie de ces recrutements a été effectuée en 2017.

Chapitre 014 – Atténuations de produits :

- Crédits ouverts : 3 233 344 €;
 - Réalisé : 3 048 745 €, soit un taux de réalisation de 94,29 %.
- Compte **73918** – *Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés* :
- Crédits ouverts : 2 326 892 €;
 - Réalisé : 2 188 150 €.
- Il s'agit d'un reversement de la taxe des ordures ménagères à l'E.P.T..
- Compte **7489** - *Reversement et restitution sur autres attributions et participations* :
- Crédits ouverts : 48 857 € n'ont pas été consommés ; il s'agit d'une subvention inscrite initialement pour les ordures ménagères mais perçue par l'E.P.T.

Chapitre 065 – Autres charges de gestion courante :

- Crédits ouverts : 2 829 823 €;
- Réalisé : 2 805 937,44 €, soit 99,19 %. Les crédits annulés sont extrêmement faibles.

Chapitre 066 – Charges financières :

- Crédits ouverts : 323 241 €;
 - Réalisé : 318 141,22 €, soit un coefficient de 98,42 %.
- Compte **6615** – *Intérêts des comptes courants et de dépôts* : chaque année la Commune prévoit des intérêts pour cette ligne de trésorerie. La Commune n'en ayant pas eu besoin, les crédits n'ont donc pas été consommés.

Chapitre 067 – Charges exceptionnelles :

- Crédits ouverts : 410 228,39 €;
 - Réalisé : 360 948,64 €, soit un coefficient de 87,99 %.
- Compte **6718** – *Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion* :
- Crédits annulés : 18 345,64 €. Il s'agit d'une provision pour régularisation éventuelle demandée par la Trésorerie qui n'a pas été utilisée.
- Compte **673** – *Titres annulés (sur les exercices antérieurs)* :
- Crédits annulés : 27 951,47 €. Il y a eu moins de titres annulés que la prévision.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT – LES RECETTES :

Chapitre 013 – Atténuations de charges :

- Crédits ouverts : 289 200 €;
- Réalisé : 312 111,13 €, soit un coefficient de 107,92 %.

- Compte **6096** – *Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d’approvisionnements non stockés* : il y a une non consommation de 8 587,37 € qui correspond à des avoirs sur diverses factures et notamment sur l’eau et l’électricité.
- Compte **6419** – *Remboursements sur rémunérations du personnel* : suite à des arrêts maladies.

Chapitre 70 – Produits de services, du domaine & ventes diverses :

- Crédits ouverts : 4 543 575 €;
- Réalisé : 4 173 860,52 €, soit un taux de réalisation de 91,86 %.
- Compte **7066** – *Redevances et droits des services social* :
 - Crédits ouverts : 1 489 099 €;
 - Réalisé : 53 923,02 € supplémentaires, qui correspondent aux produits des services de la crèche et du C.M.S. qui ont rapporté légèrement plus que les inscriptions budgétaires.
- Compte **7067** – *Redevances et droits des services périscolaires et d’enseignement* : une recette supplémentaire de 67 810,19 € pour ce qui concerne les cantines, garderies et classes de découverte.
- Compte **70876** – *Remboursements de frais par le GFP de rattachement* :
 - Crédits annulés : 468 360,41 € qui correspondent à un remboursement de l’E.P.T. des dépenses avancées pour son compte, à travers les ordures ménagères, le P.L.U. et l’assainissement sur 8 mois.

Chapitre 73 – Impôts et taxes :

- Crédits ouverts : 18 529 887 €;
- Réalisé : 18 764 134,04 €, soit un coefficient de 101,26 %.
- Compte **7318** – *Contributions indirectes* : la Commune a encaissé un rôle supplémentaire de 76 547 €. Ces recettes sont difficiles à évaluer.
- Compte **7338** – *Autres taxes* : il s’agit des droits de voirie pour lesquels la recette a été supérieure de 75 614,49 € par rapport à l’inscription budgétaire.
- Compte **7351** – *Impôts et taxes liés à production énergétique taxe sur la consommation finale* : la taxe sur la consommation d’électricité a enregistré une recette supplémentaire de 18 825,52 €.
- Compte **7381** - *Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière* : la Commune a inscrit 800 000 € pour finalement percevoir 852 923,20 €.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

- Crédits ouverts : 9 728 392 €;
- Réalisé : 9 679 625,82 €, soit un coefficient de 99,50 %.
- Compte **746** – *Dotations générales de décentralisation* : il s’agit de la dotation relative à l’élaboration des documents d’urbanisme pour laquelle la Ville a perçu 16 403,68 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

- Crédits ouverts : 662 335 €;
- Réalisé : 681 008,02 €, soit un taux de 102,82 %.

- Compte **758** – *Produits divers de gestion courante* : une recette de 17 879,17 € correspond au soutien d'une subvention que perçoit la Commune pour la performance du tri sélectif versée par le SYCTOM et reversée à l'E.P.T. qui le gère.

Chapitre 76 – *Produits financiers* : 45 530,66 € de crédits réalisés, dont le remboursement à l'E.P.T. pour les intérêts des emprunts du budget Eau et Assainissement.

Chapitre 77 – *Produits exceptionnels* :

- Compte **7718** – *Autres produits exceptionnels/opérations de gestion* : -122 557,03 €. Il s'agit d'une régularisation comptable de fin d'année des reports des années antérieures qui n'ont pas été réalisés.
- Compte **775** – *Produits des cessions d'immobilisations* : 1 072 711,70 €. Cela concerne l'allée de La Franche-Comté pour 614 000 €, l'avenue Aristide Briand pour 397 683 € et d'autres petites sommes à travers différents véhicules extrêmement vieux cédés par la Ville.

Chapitre 042 – *Opérations d'ordre de transfert entre sections* : il s'agit de transferts de sections.

SECTION D'INVESTISSEMENT - LES DEPENSES :

Chapitre 20 – *Immobilisations incorporelles* :

- Crédits ouverts : 1 122 162,97 €;
- Réalisé : 1 015 353,82 €, soit un taux de 90,48 %.

- Compte **2031** – *Frais d'études* :

Il indique la somme de 377 532,54 € se répartie principalement comme suit :

- 240 000 € pour la nouvelle école Jean Macé, déjà en partie financée;
- 60 000 € pour le Schéma Directeur de l'Assainissement, somme dépensée;
- 45 000 € pour les alarmes, PPMS, sécurité incendie, etc... Le marché étant lancé.

Chapitre 21 – *Immobilisations corporelles* :

- Crédits ouverts : 5 218 702,13 €;
- Réalisé : 4 434 620,33 €, soit un taux de 84,97 %.

- Compte **2115** – *Terrains bâtis* :

- Restes à réaliser : 84 191,08 €, il s'agit notamment des frais de notaire pour des biens préemptés mais cautionnés, ce qui explique l'annulation de crédits de 680 858,92 €, qui ont été réinscrits au budget 2017.

- Compte **21318** – *Autres bâtiments publics* :

- Restes à réaliser : 391 875,76 €, l'ensemble des travaux sont réalisés ou en cours de réalisation :
 - ❖ 12 000 € pour l'alarme à la bibliothèque (en cours);
 - ❖ 110 000 € pour la menuiserie aux Berceaux de l'Ourcq (en cours);
 - ❖ 49 000 € pour des travaux d'électricité au C.E.C.A.S. (en cours);
 - ❖ 40 000 € pour les Petits Voyageurs (en cours);
 - ❖ 11 000 € pour un climatiseur (en cours);
 - ❖ 73 000 € pour le P.S.R., pour les S.S.I, (marché en cours de lancement).

Chapitre 23 – Immobilisations en cours :

- Crédits ouverts : 9 495 120,62 €;
- Réalisé : 9 341 861,50 €, soit un taux de 93,38 %.

○ **Compte 2313 – Constructions :**

- Restes à réaliser : 5 701 435,96 € qui se répartissent de la manière suivante :
 - ❖ 704 000 € suite à la convention passée avec DELTAVILLE pour solde de tout compte de 1 700 000 €; il est précisé qu'il ne reste plus que 100 000 € à verser par la Ville;
 - ❖ 971 000 € pour la construction de la crèche La Villette : le permis de construire est en cours d'étude et les travaux devraient démarrer avant fin octobre;
 - ❖ 210 000 € pour l'accessibilité PMR : le marché est en cours de lancement;
 - ❖ 3 700 000 € pour l'extension de l'école Jean Macé (travaux en cours).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : il s'agit du remboursement de l'emprunt en capital dont 86 000 € pour le remboursement de l'emprunt relatif au budget assainissement.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières :

- **Compte 275 – Dépôts et cautionnement versés :** la somme de 534 550 € représente des cautionnements réalisés par la Ville :
 - 110 000 € pour le 8 rue Georges;
 - 302 000 € pour le 17 allée Calmanovic;
 - 122 500 € pour le 308 avenue Aristide Briand.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

SECTION D'INVESTISSEMENT – LES RECETTES :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues :

- Crédits ouverts : 1 503 228,75 €;
- Réalisé : 1 500 391,80 €, soit un taux de réalisation de 99,81 %.

Le montant des restes à réaliser dans les subventions concerne :

- 157 000 € de la CAF pour la crèche Les Berceaux de l'Ourcq (en cours);
- 35 000 € pour le multi-accueil Les Petits Voyageurs que la Commune va percevoir également.

○ **Compte 1322 – Régions :**

- Restes à réaliser : 433 361,29 € :
 - ❖ 20 000 € pour la crèche « Georges Pompidou »;
 - ❖ 205 000 € par la CAF pour la crèche A Petits Pas;
 - ❖ 60 000 € par le C.N.D.S. pour le Stade Léo Lagrange;
 - ❖ 31 000 € par le C.N.D.S. pour la Bulle de tennis.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : il est rappelé qu'une enveloppe de 4 000 000 € a fait l'objet d'un emprunt en début d'année.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 16 680 €, cela correspond à une régularisation de frais du P.L.U. avec l'E.P.T..

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :

- Crédits ouverts : 4 851 351,07 €;
- Réalisé : 4 935 000,75 €.

- o Compte **10222** – *F.C.T.V.A.* : 1 557 215 €, ce qui correspond quasiment à la somme inscrite.
- o Compte **10226** – *Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité* : qui a rapporté davantage que l'inscription budgétaire, à savoir 86 434,68 €. Il s'agit de l'ancienne T.L.E..
- o Compte **1068** – *Excédents de fonctionnement capitalisés* : report de l'année N -1, 2 891 351,07 €.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 86 616,99 €, correspondant au remboursement par l'E.P.T. du capital de la dette concernant l'assainissement.

Ces transferts de sommes « faussent » le Compte Administratif 2016 par rapport à celui de 2015.

Chapitre 021 – Virement de la section d'investissement : 3 471 418,65 €.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : n'appelle pas de commentaire.

Monsieur le Maire indique qu'il est difficile de faire des comparaisons dans la mesure où l'exercice 2016 a été une année de transition.

Concernant l'excédent de 2 000 070 €, il rappelle que ce montant intègre :

- l'excédent du budget *Eau et Assainissement* (948 000 €) que la Commune a récupéré lors du transfert de compétences. Il s'agit d'une recette exceptionnelle qui ne se renouvèlera plus;
- le différentiel sur les frais de personnel (439 000 €) essentiellement lié à des difficultés de recrutement;
- la différence, soit environ 600 000 €, correspond aux excédents moyens constatés chaque année par la Ville.

S'agissant des perspectives à venir, Monsieur le Maire fait part aux Elus des efforts supplémentaires à consentir :

- D'une part, à l'Assemblée Nationale, un amendement d'un député a été adopté contre l'avis du Gouvernement qui change les règles de territorialisation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Cet amendement, adopté sans aucune simulation de ses conséquences, va déplacer 138 M€ de C.V.A.E. qui feront défaut à la Métropole du Grand Paris en 2018.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, après avoir versé les Attributions de Compensations (A.C.) aux Communes et aux Territoires, la Métropole du Grand Paris a enregistré un solde positif de 27 M€. Ainsi, la perte de 138 M€, en 2018, conduirait le budget de la M.G.P. dans le déficit alors qu'elle n'a quasiment rien réalisé.

Dans ces conditions, le Président de la Métropole du Grand Paris a annoncé que sa seule variable d'ajustement sera de réduire les Attributions de Compensation aux Territoires et, par répercussion, aux Communes.

- D'autre part, des incertitudes demeurent quant à la politique du Gouvernement en matière de dotations de l'Etat aux collectivités locales. Il précise que le Président de la République, durant sa campagne, a annoncé qu'il ne baisserait plus les dotations aux collectivités locales. En même temps, il a déclaré qu'elles devaient réaliser 10 milliards

d'euros d'économies sur 5 ans. Monsieur le Maire indique ne pas comprendre comment cela va être possible.

- En outre, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français aura un impact très fort dans un Département comme celui de la Seine-Saint-Denis. Il ajoute que le Gouvernement a annoncé que la perte de recette serait compensée, non pas sur la base de 2017 mais sur la base de 2016, ce qui signifie que la Commune perdra une année de compensation.
- Par ailleurs, et alors même que les Elus de droite comme de gauche y sont favorables, des incertitudes persistent quant à l'éventuelle réforme des valeurs locatives.

Monsieur le Maire espère que le discours de politique générale du Premier Ministre apportera des réponses et que la Commune sera compensée à l'euro près, notamment dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation. Quant aux 10 milliards d'économies que le Gouvernement sera obligé de réaliser aux dépens des collectivités locales, il ne voit pas comment la Commune sera en mesure de les assumer.

Ainsi, malgré cet excédent de 2 M€, la situation budgétaire de la Commune reste très tendue. Si les décisions du Gouvernement confirmaient ses craintes, il se demande comment tout cela finira.

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède la présidence de séance du Conseil Municipal afin que ses membres désignent un Président afin de procéder au vote du Compte Administratif.

Madame COPPI est désignée en qualité de Présidente de séance.

Monsieur DENY tient personnellement à remercier Monsieur CARBONNELLE ainsi que le Directeur des Finances, pour la présentation réalisée à lui-même ainsi qu'à la Commission des Finances. Il précise ne pas avoir de question puisque l'essentiel a été abordé lors de ces deux réunions de travail.

Il ajoute qu'il y aurait davantage de réactions, et de commentaires à faire, en particulier sur certains choix politiques effectués par la Majorité Municipale. Il cite pour exemple les dépenses de personnel, l'emprunt, l'augmentation des taxes, l'augmentation des services.

En revanche, il note des éléments positifs comme les travaux réalisés dans les écoles municipales.

Ainsi, l'Opposition Municipale s'est exprimée à plusieurs reprises sur le budget 2016 et sur certains choix politiques pris par la Majorité Municipale qu'elle ne partage pas forcément. C'est pourquoi, il informe le Conseil que l'Opposition Municipale votera contre ce Compte Administratif.

Madame COPPI remercie le personnel qui a travaillé sur ce compte, notamment le Service Financier avec Monsieur POLLET, Madame ATTALI et le Directeur Général des Services. Elle remercie également Monsieur CARBONNELLE pour le rapport et les explications données.

33 votants – Vote à la Majorité
30 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

Monsieur le Maire remercie l'Administration qui, tout au long de cette année 2016, a permis à la Commune de passer cette période un peu compliquée, notamment avec le transfert des compétences à l'E.P.T..

2017.00065 - Budget « Ville » - Décision Modificative n°1 - Exercice 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE précise qu'il s'agit d'une Décision Modificative importante.

Section de fonctionnement :

La Commune a enregistré des recettes complémentaires :

- 278 458 € au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF). Depuis 2008, la Commune ne percevait plus cette recette. Elle rentre à nouveau dans les critères qui permettent de le percevoir;
- la D.G.F., pour laquelle la Commune avait inscrit 2 108 503 € alors que le montant notifié s'élève à 2 203 436 €, soit 94 933 € de plus;
- pour la compensation au titre des exonérations des taxes foncières, une petite somme supplémentaire a été notifiée à la Commune, soit 305 €;
- en revanche :
 - o au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, 213 000 € ont été notifiés alors que la Ville n'avait inscrit que 220 000 €, soit -6 402 €;
 - o la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle, la Ville avait inscrit 10 881 € et le montant notifié n'est que de 5 644 €, soit une perte de 5 237 €.

Chapitre 74 – Dotations et participations : S'agissant des produits exceptionnels, il convient de noter une recette de :

- 9 130 € qui recouvre un reversement par l'E.P.T. de 50 % de l'excédent de la taxe des ordures ménagères, reversée en 2016;
 - et 311 237 € à la part de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères correspondant à des compétences non transférées au Territoire (dépôts sauvages, ramassage des corbeilles de rues, résidus de collecte, etc...).
- o Compte **7815 – Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant** : 25 000 € qui correspondent à une reprise de provision suite à un contentieux gagné par la Ville sur un permis de construire au 17 allée Pierre et Marie Curie.

Monsieur CARBONNELLE poursuit en annonçant :

- l'inscription supplémentaire de 17 000 € concerne un contrat de fournitures transféré par erreur à l'E.P.T.; il s'agit de l'arrosage des espaces verts dont la prise en charge doit être assurée par la Ville;
- la suppression de 10 000 € pour les travaux d'urgence dans les bâtiments;
- une dépense supplémentaire de 40 000 € pour les matériels roulants, pour l'entretien des véhicules, à la suite de pannes importantes de certains véhicules...;
- une inscription de 100 000 euros pour l'entretien de la voirie et de l'éclairage public;
- concernant le Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et InterCommunales, la Ville s'est vu notifier 67 789 € alors qu'elle avait inscrit 84 794 €, soit une diminution des crédits de 18 005 €;
- une subvention pour le *Lions Clubs* de 460 €.

Ainsi, le total des recettes et dépenses de fonctionnement s'élève à **707 424 €**.

Section d'investissement :

Concernant les recettes :

- 11 348 € : une subvention de la C.A.F. pour des travaux de rénovation du multi-accueil Les Petits Voyageurs;
- 45 566 € : une subvention de la C.A.F. pour des travaux de rénovation de la crèche Les Berceaux de l'Ourcq;
- 145 970 € : pour les amendes de la Police. La Ville avait prévu au Budget Primitif 105 000 €;

- des produits de cession d'immobilisations. La Commune a acheté pour le compte de la Ville un véhicule pour la livraison des repas à domicile au C.C.A.S. Il convient d'effectuer la revente du véhicule au C.C.A.S. pour le même montant;
- 16 000 € pour l'acquisition à l'euro symbolique de 80 m² de la Place *Louis Carmontelle*.

Concernant les dépenses :

- 100 000 € pour l'acquisition d'une auto laveuse;
- 135 000 € pour le remplacement de la toiture des terrains de Tennis. 15 000 € avaient été inscrits au B.P. pour des études. Les travaux commenceront le 21 juillet;
- 100 000 € pour l'acquisition d'un appartement au 13 allée Danielle Casanova;
- 5 568 € pour la réfection de la toiture de la déchèterie;
- 15 380 € pour la création d'une étanchéité et la reprise de la terrasse de l'Hôtel de Ville
- différents travaux dans les écoles;
- une réduction de 79 623 € pour les travaux du Pont de la Forêt, au regard du résultat de l'appel d'offres;
- 10 000 € de travaux de cheminement piéton de la bibliothèque côté Robillard;
- 12 000 € pour la rénovation de la dalle Place Charles de Gaulle;
- 180 417 € de travaux de voirie suite à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public;
- 12 000 € pour les trottoirs des allées du Garde-Chasse et Balzac...

Au total, la section d'investissement s'élève à **762 853 €** de dépenses et de recettes.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CARBONNELLE. Il précise que la Commune n'a perçu qu'une seule fois le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.), en 2007, année qui suivait le recensement complémentaire que la Ville avait fait effectuer. Il précise qu'à l'époque, le recensement n'était pas réalisé chaque année, mais tous les 10 ans; ainsi entre deux recensements, lorsque la population augmentait, il n'y avait pas de réactualisation du nombre d'habitants alors même que les dotations de l'Etat sont calculées, en général, sur le revenu moyen par habitant mais également sur le potentiel fiscal ramené au nombre d'habitants.

Il ajoute que la Commune avait perçu 752 000 € en 2007 contre 278 458 € cette année. Dès 2008, la Commune était sortie de ce dispositif; les conditions prévoyaient alors que pour l'année de sortie la Commune percevait 50 % de la somme perçue l'année précédente.

Dans ces conditions, bien que la Commune soit à nouveau éligible, cela ne signifie pas que cette enveloppe sera pérenne et reconductible d'année en année.

Enfin, Monsieur le Maire indique que la Commune améliore le virement à la section d'investissement de 577 969 €, ce qui est directement la conséquence des recettes supplémentaires dont elle dispose et qui lui permet d'autofinancer ses investissements sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Monsieur DENY indique que l'Opposition Municipale se réjouit de ces recettes supplémentaires et notamment du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France, ou du supplément de la D.G.F. évoqué par Monsieur CARBONNELLE.

Il note que la mention de -6 000 € au titre de la D.S.U. doit être rapportée aux 213 000 € qui restent versés à la Ville.

Monsieur le Maire répond que l'objet même d'une décision modificative est de constater les écarts entre l'inscription au Budget Primitif et le montant réalisé. Il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur sur le montant de la D.S.U. mais simplement de constater que la Commune avait inscrit au budget primitif une somme, faute d'avoir la notification de la part de l'Etat, et que la Ville constate aujourd'hui que cette somme est en-dessous.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00066 - Fixation du montant provisoire du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2017 pour le financement des charges transférées au 1^{er} janvier 2016 à l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris - Grand Est »

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que le montant du F.C.C.T. est de 95 822,82 €. Il précise qu'il y a une partie fixe de 92 322,82 € et une partie modulable de 3 500 €. Il rappelle que c'est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (C.L.E.C.T.) qui détermine, en fin d'année, le montant de la participation de la Commune aux frais de l'E.P.T.. Cette somme correspond à celle qui avait été inscrite l'année dernière. Un réajustement sera à prévoir en fin d'année.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00067 - Compte-rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S) - Exercice 2016

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une obligation légale.

Monsieur CARBONNELLE précise que cette dotation est destinée à des actions relevant de garderies, de séjours d'été, d'activités sportives, culturelles, subventions aux associations, A.P.J.C., etc...

Il indique que :

- le coût total est de 2 632 530,71 €,
- les participations et subventions sont de 407 286,82 €,
- reste à la charge de la Ville **2 225 243,89 €**.

Monsieur le Maire précise que la D.S.U. n'est pas faite pour venir compenser en totalité les coûts engendrés par les services de la Ville. Il s'agit d'une participation de l'Etat pour les communes dont les ressources sont considérées comme trop faibles eu égard aux charges qu'elles ont à assumer en matière de dépenses sociales prises au sens large.

Monsieur DENY constate, une fois de plus, que la somme de la D.S.U. est « noyée » dans un ensemble de 2 M€ et qu'il aurait été intéressant de pouvoir préciser l'utilisation de ces fonds.

Monsieur le Maire rappelle qu'en matière budgétaire, il n'y a pas d'affectation dépenses-recettes. La D.S.U. est une dotation de solidarité et une compensation de charges sociales. Elle vient abonder le budget des communes. Flécher l'utilisation de la D.S.U. pour chaque euro n'a pas de sens, en particulier lorsque ce montant est relativement faible au regard des dépenses engagées.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00068 - Demande de décharge de responsabilité - Régisseur titulaire

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que Madame Catherine Le Roux, Comptable Publique, a constaté un écart de 317 € sur la régie du Parking. Conformément à la procédure, le régisseur titulaire, Monsieur Charles DJOMO, a été mis en débet. Pour autant, il n'est pas responsable dans la mesure où cet écart fait suite à un dysfonctionnement de la caisse automatique.

La société DESIGNA, fournisseur du matériel, a bien attesté l'erreur matérielle venant de son fait.

Monsieur MARTIN demande s'il y aura un remboursement de la part de la société.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a déjà eu remboursement.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00069 - Accord-cadre relatif à la fourniture de mobilier et d'équipement pour l'aménagement urbain de la ville des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. SUJOL

Monsieur le Maire indique que ce marché public est une novation pour la commune des Pavillons-sous-Bois.

Il s'agit d'un accord-cadre à marchés subséquents et à bon de commande; nouvelle possibilité prévue par le Code des marchés publics et qui doit permettre à la Commune de régler un certain nombre de problèmes rencontrés dans le passé pour tous ces types de marché où la Ville achète de « la petite fourniture » (potelets, barrières...).

En effet, la difficulté sur les marchés précédents reposait sur le fait qu'un produit pouvait toujours être oublié dans le bordereau de prix unitaires, notamment, en matière de fourniture électrique, ou de plomberie, obligeant la collectivité à soumettre à un avenant en C.A.O. et au Conseil Municipal.

Dans le cadre de ce nouveau marché, il est désormais possible, dans un premier temps, de présélectionner des entreprises (ce qui correspond à l'accord-cadre). Dans un second temps, ces entreprises seront consultées et mises en concurrence à chaque fois que nécessaire, sur la base de besoins identifiés par la Commune.

Monsieur le Maire précise que Madame la Trésorière de Bondy se réjouit que la Ville ait saisi cette occasion, même si les deux marchés en question sont relativement faibles en montant.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00070 - Acquisition amiable d'un appartement sis 13 allée Danielle Casanova, lots 3 et 6, 1^{er} étage gauche, section L 119, appartenant à Monsieur Alain MAISAK

Lecture de la délibération par M. SARDA

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du dernier appartement qui se situe dans le petit immeuble situé le long de l'allée Edmond Richer; cette acquisition va permettre à la Ville de réaliser le projet de réaménagement du Carrefour de la Fourche.

En effet, la Commune a récemment rencontré les services du Département ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France. Le Département a accepté l'idée de travailler avec la Ville, et même de cofinancer les travaux puisqu'une enveloppe de 600 000 € a été débloquée. L'idée consiste en la réalisation de ces travaux avant ceux du TZEN sur l'avenue Aristide Briand qui devraient durer 4 ans.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que plusieurs hypothèses avaient été évoquées :

- la RATP avait envisagé d'installer un Terminus de bus dans le cadre de la réorganisation complète des lignes de bus avec l'arrivée du TZEN;
- la démolition de ce bâtiment et la création d'un espace vert, sous réserve de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France;
- la démolition du bâtiment et sa reconstruction pour partie dans le prolongement du bâtiment situé à l'arrière.

Ainsi, le projet définitif dépendra des études qui seront menées par le Département, des demandes de la RATP et des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France. L'Exécutif Municipal reviendra vers le Conseil Municipal à cette occasion.

Monsieur DENY intervient pour signaler que l'Opposition Municipale est favorable à l'aménagement de la Fourche, ainsi qu'à l'acquisition de ce logement avant l'arrivée du TZEN. En revanche, en attendant la démolition, la Commune aurait pu héberger des gens en difficulté; il y a notamment 4 logements inoccupés qui auraient pu être loués à titre précaire.

Monsieur le Maire fait remarquer que la Commune l'a fait, au moins pour un de ces logements. En revanche, la difficulté réside dans le fait que l'on ignore le moment auquel l'opération va réellement démarrer, alors même qu'il conviendra de reloger les locataires en urgence, et qu'elle ne maîtrise pas les délais de relogement dans le logement social.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00071 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lions Clubs International

Lecture de la délibération par Mme SIMONET

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00072 - Signature de la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements entre la Société Anonyme OSICA et la ville des Pavillons-sous-Bois (280 avenue Aristide Briand)

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00073 - Signature de la convention de garantie des emprunts entre la SA d'HLM FRANCE HABITATION et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la construction de 17 logements sociaux sis 51 avenue Aristide Briand

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00074 - Signature d'une convention d'objectifs avec le Centre d'Expression Culturelle, Artistique et Sportive (C.E.C.A.S.)

Lecture de la délibération par Mme SIMONET

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00075 - Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de la convention d'objectifs et de financement "Plan de rénovation - équipement d'accueil de jeunes enfants" pour la crèche des Berceaux de l'Ourcq

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire mentionne que cette délibération, et la suivante, concernent la signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de la convention d'objectifs et de financement pour des travaux qui seront réalisés aux Berceaux de l'Ourcq et aux Petits Voyageurs.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00076 - Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de la convention d'objectifs et de financement "Plan de Rénovation - équipement d'accueil de jeunes enfants" pour le multi-accueil Les Petits Voyageurs

Lecture de la délibération par M. le Maire

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00077 - Autorisation accordée au C.C.A.S. pour céder le véhicule immatriculé 6598 YX 93

Lecture de la délibération par M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le C.C.A.S. est propriétaire du véhicule Renault Trafic immatriculé 6598 YX 93 dont il n'a plus l'utilité. Il indique que cette cession fait suite à la convention passée avec l'A.P.J.C. qui met à disposition du C.C.A.S. un véhicule pour les personnes âgées.

La cession du véhicule est à titre gratuit. La Commune s'en servira notamment pour le transport des adolescents pour les vacances scolaires.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00078 - Révision de la tarification des colonies de vacances et mini-séjours - Participation des familles - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme COPPI

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00079 - Révision de la tarification des familles aux classes transplantées pour l'année 2018

Lecture de la délibération par Mme COPPI

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00080 - Révision de la tarification des prestations périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018

Lecture de la délibération par Mme COPPI

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00081 - Révision de la tarification des repas dans les établissements scolaires pour l'année scolaire 2017/2018

Lecture de la délibération par Mme COPPI

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)

2017.00082 - Révision de la tarification modulée des participations des familles aux accueils de loisirs sans hébergement - Année scolaire 2017/2018

Lecture de la délibération par Mme COPPI

**34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)**

2017.00083 - Révision de la tarification des prestations de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les adolescents de 12 à 17 ans "Atout' Sports et Loisirs" - Année scolaire 2017/2018

Lecture de la délibération par Mme DUBOSC

**34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, Mme CALISIR, M. CHLEQ)**

2017.00084 - Révision du tarif de location des installations sportives pour les écoles privées de l'Alliance et de Saint Louis - Sainte Clotilde pour l'année scolaire 2017/2018

Lecture de la délibération par Mme DUBOSC

34 votants – Vote à l'Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique avoir reçu deux questions de l'Opposition Municipale :

1) Depuis plusieurs mois les élèves des écoles Pavillonnaises n'ont plus accès à la natation scolaire, enseignement obligatoire prévu dans les programmes officiels de l'Education nationale. Une négociation avec la commune du Raincy a été évoquée pour participer à la rénovation de la piscine de cette ville en échange d'un droit d'accès. Pouvez-vous nous tenir informé de l'évolution de ce dossier ? Quelles incidences financières pour la ville ? D'autres pistes sont-elles envisagées dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire ?

Monsieur le Maire indique avoir annoncé, il y a quelques mois, que la Commune avait sollicité la Ville du Raincy pour étudier dans quelles conditions elle pourrait participer à la rénovation de sa piscine et la transformer en piscine intercommunale. Cette demande d'étude est toujours d'actualité. Il demande aux services techniques de se rapprocher de leurs homologues du Raincy.

Il rappelle que le coût de construction d'une piscine s'élève à 10 M€, indépendamment des frais de fonctionnement.

2) Les riverains de l'allée du bon Pêcheur nous ont fait part de difficultés qui concernent le manque d'entretien d'un escalier d'accès au canal de l'Ourcq, de problèmes récurrents de sécurité et de prostitution. Quelles suites seront données à ces réclamations ?

Monsieur le Maire rappelle que tout ce qui concerne le Canal et sa desserte relève de la Ville de Paris. Il demande au Service de la Voirie de se rendre sur place pour constater les désordres.

Il profite de cette occasion pour informer les Elus qu'il a récemment rencontré le Service des Canaux de Paris. Une convention tripartite entre le Département, la Ville de Paris et les Pavillons-sous-Bois, devrait être proposée pour la rentrée. Elle permettra à la Ville des Pavillons-sous-Bois et à la Police Municipale d'intervenir en matière de sécurité aux abords du Canal.

Au cours de cette réunion, il a également été évoqué l'absence d'échelle sur le territoire des Pavillons-sous-Bois permettant à une personne tombée dans le canal de remonter. La Commune a proposé qu'il soit étudié la pose d'une échelle d'un côté et de l'autre du linéaire des Pavillons-sous-Bois. La Commune n'est pas décisionnaire et elle ne peut pas réaliser ces travaux elle-même.

Il précise que, pour ce qui est des problèmes rencontrés par la Commune au droit de la passerelle, pour laquelle la Ville est chargée de l'entretien par convention avec le Conseil Départemental, des dispositions ont été prises pour éclairer la partie inférieure de la passerelle. Ces travaux doivent être réalisés. Parallèlement, l'extension de la vidéosurveillance devrait améliorer la prévention et la sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** rappelle que Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis a convoqué les 40 Conseils Municipaux du Département le 30 juin à 20 heures afin de procéder à l'élection des délégués suppléants, et délégués supplémentaires (lorsqu'il y en a, ce qui n'est pas le cas pour la Commune et concerne les villes de plus de 30 000 habitants), dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre prochain.

Il précise, dans la mesure où les membres du Conseil Municipal seront présents à 20 heures, la Commune en a profité pour inscrire un 2^{ème} Conseil Municipal à l'ordre du jour à 20 heures 30 afin de traiter de sujets relatifs au régime indemnitaire du personnel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Sénateur-Maire lève la séance à 21 H 39.

Fait aux Pavillons-sous-Bois le 24 juillet 2017.

Le Sénateur-Maire,

Philippe DALLIER